

Le Greffier informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour cause inévitable.

L'honorable sénateur Robertson, appuyé par l'honorable sénateur Haig, propose:

Que, durant l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Beaubien le remplace au fauteuil de la présidence.

Étant posée la question d'agrément, le Greffier déclare que ladite motion est résolue par l'affirmative.

En conséquence, l'honorable sénateur Beaubien prend le fauteuil.

PRIÈRES.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (C), intitulé: "Loi concernant "The General Synod of the Church of England in Canada",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (D), intitulé: "Loi concernant "The General Synod of the Church of England in Canada" et la Société des Missions de l'Église Anglicane en Canada",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (E), intitulé: "Loi constituant en corporation "Evangelical Mennonite Brethren of Canada",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (F), intitulé: "Loi constituant en corporation "The Sisters of Charity of the House of Providence",

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans modification.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (8), intitulé: "Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de North-Fraser", pour lequel elle désire l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture plus tard au cours de la présente journée.